



COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-huitième session

18-22 juillet 2022

Rapport de situation sur le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025

Résumé

Le présent document est soumis au titre du point 2.4 de l'ordre du jour de la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture: «Rapport de situation sur le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025».

Il donne une vue d'ensemble des progrès accomplis dans le cadre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025.

Il présente également un aperçu des activités menées par la FAO sur la résistance aux antimicrobiens, en coordination avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (ci-après désignés par l'expression «Alliance quadripartite»), et en collaboration avec d'autres partenaires.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- *prendre acte* du rôle essentiel que joue le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens s'agissant d'orienter et de faciliter l'appui que la FAO apporte aux pays afin de réduire et de maîtriser la résistance aux antimicrobiens, en faveur de systèmes agroalimentaires plus résilients et plus durables;
- *prendre note* des progrès accomplis dans le cadre des activités menées par la FAO sur la résistance aux antimicrobiens, et ce en dépit des restrictions liées à la pandémie de covid-19;
- *recommander* à la FAO de poursuivre la mise en œuvre de son Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens par l'intermédiaire de l'approche «Une seule santé», en collaboration étroite avec l'Alliance quadripartite;
- *prendre note* des progrès accomplis dans la création de la plateforme à parties prenantes multiples sur la résistance aux antimicrobiens et *encourager* les acteurs concernés du secteur agricole à y participer activement;
- *recommander* de renforcer la production et l'utilisation de données sur la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture afin d'intensifier le travail de sensibilisation et la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs du Plan d'action;
- *encourager* les Membres à verser des contributions volontaires pour faciliter la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Keith Sumption

Vétérinaire en chef, Division de la production et de la santé animales (NSA), Chef du centre mixte
FAO/OMS sur les zoonoses et la résistance aux antimicrobiens (CWJ).

Tél.: +39 06 570 51626

I. Introduction

1. Afin de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens, la Conférence de la FAO a adopté, à sa trente-neuvième session, la résolution 4/2015¹ ayant trait à la résistance aux antimicrobiens. En juin 2015, le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2016-2020 a été mis au point pour donner suite à ladite résolution. La période de mise en œuvre de ce plan étant arrivée à échéance, un nouveau Plan d'action 2021-2025² a été approuvé par le Conseil, à sa cent soixante-sixième session.
2. Le Comité du Programme a recommandé au Conseil d'approuver l'indicateur de la résistance aux antimicrobiens, comme cela a été proposé à sa cent trentième session. L'indicateur de la résistance aux antimicrobiens est utilisé pour la première fois pour rendre compte des progrès accomplis.
3. Le travail effectué par la FAO dans ce domaine est coordonné par le Groupe de travail de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens, créé en 2015 et placé sous la direction du Vétérinaire en chef de la FAO. Le Groupe de travail est composé de membres issus de 11 unités: Production et santé animales, Pêche et aquaculture, Sécurité sanitaire des aliments, Terres et eaux, Production végétale et protection des plantes, le Bureau juridique et le Bureau de la communication de l'Organisation, ainsi que des bureaux régionaux et des bureaux de liaison. Pour faciliter la planification et la mise en œuvre des activités, la FAO a mis en place une équipe de direction composée de deux co-responsables pour chacun des cinq objectifs du nouveau Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens.
4. Plusieurs mécanismes de coordination ont été établis aux niveaux régional, sous-régional et national afin de renforcer l'appui apporté à la mise en œuvre des activités de lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Des formations et des ateliers régionaux ont été organisés en vue de faciliter le partage des expériences acquises et l'identification des domaines susceptibles de bénéficier d'une approche harmonisée aux plans régional et sous-régional.
5. La coordination internationale des activités de lutte contre la résistance aux antimicrobiens est assurée par l'Alliance quadripartite (FAO, OMS, OIE et PNUE), en collaboration avec d'autres partenaires. Avant la création de l'Alliance quadripartite en mars 2022, la coordination était assurée par l'Alliance tripartite (FAO, OMS et OIE), en collaboration avec le PNUE. Dans le cadre du présent document, il est fait référence à l'Alliance tripartite, le cas échéant, pour les activités menées jusqu'en mars 2022.

II. État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens

6. Le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025 s'articule autour de deux finalités principales:
 - réduire la prévalence de la résistance aux antimicrobiens et freiner l'apparition et la dissémination de la résistance dans la chaîne alimentaire et les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture;
 - préserver l'aptitude à traiter les infections avec des antimicrobiens efficaces et sans danger à l'appui de la production agricole et alimentaire.
7. La mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens contribue à l'indicateur de la résistance aux antimicrobiens dans le Cadre stratégique de la FAO 2022-2031, qui traduit le niveau général de mise en œuvre des plans d'action nationaux dans les pays bénéficiant du soutien de la FAO afin de lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. La mesure de cet indicateur repose sur la communication par les Membres de leurs résultats au moyen du questionnaire tripartite³ d'autoévaluation des pays.

¹ <https://www.fao.org/3/MO153F/MO153F01.htm#Resolution4>

² <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB5545FR>

³ Le 17 mars 2022, les directeurs généraux de la FAO, de l'OIE et de l'OMS, ainsi que le directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ont signé un protocole d'accord portant sur la

8. Pour la période 2020-2021, l'indicateur reflète un niveau général de mise en œuvre de 48,92 pour cent, contre 47,89 pour cent au cours de la période 2019-2020.
9. Le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens comprend cinq objectifs résumés ci-après.

Accroître la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes

10. La FAO met en œuvre divers projets de lutte contre la résistance aux antimicrobiens qui prévoient des activités dans ce domaine aux niveaux mondial, régional et national.
11. En juillet 2021, la Division de la communication de la FAO a organisé une séance de partage des connaissances consacrée à l'impact de la narration. Des témoignages sont utilisés pour démontrer l'expertise de la FAO via différents supports (site web, médias sociaux, publications et documents audiovisuels à télécharger). Une mission a été menée au Ghana au début du mois de novembre 2021, intitulée «Proof of concept: Refining and Implementing Evidence-based Solutions Developed by the AMR Behaviour Change Community of Practice» (validation de principe: affiner et mettre en œuvre des solutions fondées sur des données probantes élaborées par la communauté de pratique en faveur du changement des comportements face à la résistance aux antimicrobiens).
12. La Semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens a eu lieu en novembre 2021, sur le thème «Faites passer l'information, pas la résistance». Le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025 a été lancé au cours de cette semaine.
13. La FAO a également organisé une consultation d'experts en ligne, portant sur la gestion durable des parasites du bétail face à l'émergence de résistances à l'échelle mondiale. Les experts ont conseillé à la FAO d'élaborer des directives relatives au contrôle et à la gestion stratégiques de la résistance aux acaricides et aux trypanocides, et ont appelé à un renforcement des activités de plaidoyer, de sensibilisation et de mobilisation des ressources afin d'enrayer ce problème.

Renforcer la surveillance et la recherche

14. La FAO a achevé une analyse exploratoire des besoins visant à éclairer la définition d'une solution informatique pour la plateforme mondiale de données sur la surveillance de la résistance aux antimicrobiens (InFARM) de la FAO, et travaille actuellement à la mise au point d'un prototype avec l'aide d'une société informatique. Cette plateforme contribuera aux efforts nationaux, régionaux et mondiaux de surveillance de la résistance aux antimicrobiens en offrant aux pays un mécanisme par lequel ils pourront initialement enregistrer et analyser les données pertinentes se rapportant aux animaux terrestres et aquatiques et aux produits alimentaires, en complément des données intégrées à partir d'autres secteurs dans le Système tripartite de surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'antimicrobiens (TISSA).
15. La FAO a poursuivi ses efforts visant à faciliter l'élaboration des directives du Codex Alimentarius relatives au suivi et à la surveillance intégrés de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire.
16. En mai 2021, dans le cadre du projet de collaboration tripartite intitulé «Travailler ensemble pour combattre la résistance aux antimicrobiens», six séances de formation en ligne ont été organisées en Amérique latine sur le module laboratoire de l'outil FAO d'évaluation de la surveillance nationale de l'antibiorésistance et des compétences des laboratoires (FAO-ATLASS).
17. Dans la région Asie et Pacifique, la FAO a également mené des activités aux fins de la mise au point des directives régionales relatives au suivi et à la surveillance de la résistance aux antimicrobiens pour les bactéries pathogènes des animaux terrestres et aquatiques.

collaboration dans le cadre de l'Initiative «Une seule santé», en nommant le groupe «Alliance quadripartite», afin de refléter la participation égale des quatre partenaires. Le texte fait mention de l'Alliance tripartite et du PNUE jusqu'au moment de la création de l'Alliance quadripartite.

18. En Afrique de l'Est, le Groupe consultatif technique sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation de ces derniers a été mis sur pied, et les directives relatives au suivi et à la surveillance de bactéries chez les animaux en bonne santé destinés à la consommation sont actuellement en cours d'achèvement.

19. En septembre 2021, dans la région Europe et Asie centrale, la FAO a apporté son appui à l'Arménie en organisant une formation en laboratoire sur les normes internationales pour les tests de sensibilité aux antimicrobiens, à l'intention des experts nationaux. Par ailleurs, des échantillons sont collectés sur le terrain afin de produire des données de base sur la surveillance de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux destinés à la consommation et dans les aliments.

Favoriser les bonnes pratiques

20. La FAO, en collaboration avec son Centre de référence au Royaume-Uni, a mis au point un module d'introduction à des formations en ligne sur la résistance aux antimicrobiens, en cinq leçons. En août 2021, elle a organisé un cours de perfectionnement de six semaines à l'intention des animateurs et maîtres formateurs travaillant dans les écoles pratiques d'agriculture, sur la résistance aux antimicrobiens dans les élevages avicoles. Il s'agissait de la première formation en ligne dispensée par l'intermédiaire des écoles pratiques d'agriculture; deux pays d'Afrique australe y ont participé, notamment la Zambie et le Zimbabwe.

21. Un outil a été mis au point afin d'évaluer la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle des infections (Agri-IPC), notamment en ce qui concerne l'eau, l'hygiène, l'assainissement et la gestion des eaux usées (Agri-WASH).

22. Grâce au concours pour la conception de poulaillers lancé en 2020, la collaboration établie entre la FAO et la Fédération asiatique des associations vétérinaires (FAVA) a également permis de recueillir plusieurs concepts de petites exploitations avicoles faisant valoir l'importance de la biosécurité sur le lieu d'exploitation, et d'améliorer les pratiques d'élevage. En 2021, dans le cadre du deuxième cycle de cette collaboration, un concours a été organisé pour la conception de porcheries tenant compte de la biosécurité. La FAO travaille en étroite collaboration avec les parties prenantes du secteur de l'alimentation animale (industrie des aliments pour animaux et organismes de réglementation, par exemple) en vue de promouvoir les pratiques de nutrition animale visant à réduire l'utilisation d'antimicrobiens, qui sont définies dans la publication de la FAO intitulée *Les stratégies de nutrition animale et les options de réduction de l'utilisation des antimicrobiens dans la production animale*⁴.

Promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens

23. La FAO a lancé plusieurs initiatives concernant l'utilisation des antimicrobiens, et cela dans différentes régions, menant en particulier les activités suivantes:

- a. Une série d'enquêtes sur les connaissances, les comportements et les pratiques qui sont associés aux modèles d'utilisation des antimicrobiens ont été menées dans les régions Afrique, Asie et Pacifique et Europe et Asie centrale. Les résultats d'une enquête réalisée en République démocratique populaire lao ont été publiés et permettent de faire mieux comprendre les facteurs et les motivations qui sous-tendent l'utilisation d'antibiotiques dans le secteur de l'élevage, dans le pays. Ces constats ont également contribué à orienter la campagne nationale de communication et de sensibilisation sur la résistance aux antimicrobiens.
- b. Des directives concernant le suivi de l'utilisation des antimicrobiens dans les exploitations agricoles sont en cours d'élaboration, en collaboration avec l'OIE.
- c. Des enquêtes visant à évaluer le respect des pratiques recommandées en matière d'utilisation prudente des antimicrobiens dans les élevages porcins ont été menées au Cambodge, en Indonésie et au Viet Nam.

⁴ <https://www.fao.org/3/cb5524en/cb5524en.pdf> (en anglais).

- d. La FAO, en collaboration avec l'OMS et l'OIE, s'emploie à assurer une plus grande participation du secteur de l'alimentation animale à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, dans la région Amérique latine et Caraïbes, dans le cadre d'un projet sur la résistance aux antimicrobiens financé par l'Union européenne.
- e. L'Inde, l'Indonésie et le Viet Nam bénéficient d'une assistance dans l'atténuation du risque de résistance aux antimicrobiens associé à l'aquaculture grâce à une meilleure compréhension des problèmes liés à la résistance aux antimicrobiens et à l'utilisation de ces derniers.

Renforcer la gouvernance et pérenniser les moyens

24. Dans plus de 25 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine, la FAO a poursuivi les activités menées aux fins de la mise en œuvre de sa méthode pour la révision et la mise à jour des législations relatives à la résistance aux antimicrobiens et à l'utilisation de ces derniers dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Par ailleurs, avec le soutien financier du Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens⁵, en collaboration avec l'OMS et l'OIE et avec les contributions du PNUE, la FAO dirige les activités visant à mettre à jour sa méthode et à élaborer un outil d'évaluation de la législation intéressant la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de l'approche «Une seule santé», qui soit applicable à tous les secteurs, y compris celui de la santé humaine.

25. Avec l'appui financier de la Norvège, l'Organisation a préparé un rapport juridique analysant les cadres juridiques nationaux de la Bolivie, de l'Équateur, du Pérou et de l'Uruguay, ainsi que de la Communauté andine. Des rapports traitant de la coordination institutionnelle de la résistance aux antimicrobiens, notamment les aspects de la politique et de la législation, ont été élaborés pour l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay.

26. Les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont bénéficié d'une aide pour la révision de leur modèle de réglementation régionale des médicaments vétérinaires et l'évaluation de son application à l'échelle nationale.

27. D'autres pays, tels que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Mozambique, la Tanzanie et le Zimbabwe, ont commencé ou achevé une étude nationale de la législation relative à la résistance aux antimicrobiens.

28. En Afrique, un atelier régional virtuel sur les législations relatives à la résistance aux antimicrobiens et à l'utilisation de ces derniers a permis de rassembler plus de 300 participants, dont des spécialistes de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation de ces derniers et des experts juridiques de différents secteurs, l'objectif étant de recenser les domaines et instruments juridiques relatifs à la résistance aux antimicrobiens et à l'utilisation de ces derniers, et d'étudier les solutions envisageables pour combattre la résistance aux antimicrobiens au moyen de cadres réglementaires nationaux et régionaux.

29. En Asie, la FAO s'est également employée à renforcer les lois et règlements régissant l'utilisation des antimicrobiens en aquaculture. En Inde, en Indonésie et au Viet Nam, l'Organisation a proposé des activités de renforcement des capacités des agriculteurs en matière de bonnes pratiques de gestion afin que ceux-ci puissent les appliquer à la gestion de la santé animale et au contrôle de la biosécurité, pour une utilisation prudente et efficace des antimicrobiens en aquaculture.

30. Afin d'aider les Membres à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux contre la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, des ateliers sur l'approche progressive de la FAO pour la gestion de la résistance aux antimicrobiens ont été organisés, selon des modalités hybrides, au Maroc, au Nigéria, en République démocratique populaire lao, au Sénégal et en Sierra Leone.

⁵ Voir la page web du Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Toutes les informations pertinentes concernant la situation en matière de financement, les projets et les rapports intérimaires sont disponibles à l'adresse suivante: <https://mptf.undp.org/factsheet/fund/AMR00>

31. Le programme de financement multilatéral de l'approche «Une seule santé» a été mis sur pied en vue d'appuyer les activités menées par la FAO dans le cadre de cette approche. Le programme prévoit quatre grands résultats basés sur les sept composantes thématiques du domaine prioritaire du Programme (DPP) consacré à l'approche «Une seule santé», parmi lesquelles figure la gestion des risques liés à la résistance aux antimicrobiens. Il sera mis en œuvre aux niveaux mondial, régional et national.

III. Collaboration quadripartite sur la résistance aux antimicrobiens

32. En 2021, le secrétariat conjoint de l'Alliance tripartite a assuré la coordination et l'élaboration du Cadre stratégique de l'Alliance tripartite et du PNUE (ci-après dénommé le «Cadre stratégique»), assorti d'objectifs stratégiques quinquennaux clairement énoncés et de visions à long terme. Le Cadre stratégique:

- présente les circonstances qui ont mené à l'établissement d'une collaboration entre l'Alliance tripartite et le PNUE pour combattre la résistance aux antimicrobiens;
- met en avant l'avantage comparatif de l'Alliance tripartite et du PNUE et le rôle de catalyseur que ceux-ci jouent dans l'action menée dans le cadre de l'approche «Une seule santé» face au problème de la résistance aux antimicrobiens, à l'appui des efforts déployés par leurs membres, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes;
- présente une théorie du changement comportant les buts et objectifs de l'Alliance tripartite et du PNUE, les effets escomptés au niveau des pays, les résultantes intermédiaires et les fonctions connexes pour la période allant de 2022 à 2026.

33. En 2021, le secrétariat conjoint de l'Alliance tripartite a appuyé le Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens intégrant le principe «Une seule santé»; celui-ci a tenu quatre réunions fructueuses et a élaboré un plan d'action assorti d'indicateurs de performance clés, ainsi que trois notes d'information, à l'appui de ses activités concernant le financement de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de leur utilisation, et la résistance aux antimicrobiens dans le contexte des crises climatiques.

34. Pour donner suite aux recommandations formulées par le Groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens dans son rapport final, la FAO a dirigé la création d'une plateforme à parties prenantes multiples sur la résistance aux antimicrobiens. Un débat public sur le sujet, qui a réuni un large éventail de parties prenantes du monde entier, a été organisé à l'été et l'automne 2021. Les objectifs de la plateforme sont les suivants:

- engager des actions pluridisciplinaires aux niveaux mondial, régional et national;
- créer un élan mondial et mener des campagnes de promotion à un niveau élevé pour combattre la résistance aux antimicrobiens;
- faire circuler et développer les connaissances, les éléments de preuve et les solutions novatrices afin qu'ils sous-tendent les initiatives, les recommandations en matière d'action et les orientations relatives à la résistance aux antimicrobiens;
- faire naître un engagement mondial en faveur d'une utilisation réfléchie et responsable des agents antimicrobiens afin que ceux-ci restent efficaces;
- conserver l'élan créé en définissant des étapes claires auxquelles contribueront l'Alliance tripartite et le PNUE, ainsi que les structures de gouvernance mondiales.

35. Le Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens est un instrument essentiel pour financer l'action collaborative menée par l'Alliance quadripartite et promouvoir l'approche «Une seule santé». Le Fonds fiduciaire est dirigé par un Comité directeur, composé d'un représentant principal de haut niveau de l'Alliance quadripartite ainsi que de trois à cinq représentants des partenaires fournisseurs de ressources. La FAO a assuré la présidence du Comité directeur en 2021.

36. Les fonds mobilisés depuis le lancement du Fonds fiduciaire en 2019, s'élèvent à plus de 14 millions d'USD, versés par les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Récemment, le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement a confirmé son intention d'investir 3 millions d'USD dans le Fonds.

37. Onze⁶ programmes de pays ont été approuvés par le Comité directeur et sont en cours de mise en œuvre. Chaque pays a reçu un montant d'environ 1 million d'USD pour les deux années du programme. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un programme mondial axé sur quatre domaines d'intervention technique a démarré. Les domaines d'intervention sont les suivants: «réduction du risque de résistance aux antimicrobiens dans l'environnement», «suivi et évaluation du Plan d'action mondial», «dispositions législatives concernant la résistance aux antimicrobiens et leur utilisation», «Système tripartite de surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'antimicrobiens (TISSA)».

IV. Prochaines étapes

38. Les travaux menés sur les cinq objectifs du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025 se poursuivent. Toutefois, en 2022, l'accent sera placé sur:

- l'élaboration et la mise en œuvre de la plateforme mondiale de données sur la surveillance de la résistance aux antimicrobiens (InFARM) afin d'aider les Membres à renforcer la production et l'utilisation de données sur la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture;
- la diminution de la nécessité de recourir aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, facteur clé de l'émergence de la résistance aux antimicrobiens, en renforçant les capacités des Membres de la FAO à adopter de bonnes pratiques de production et de gestion, une bonne gestion des antimicrobiens, des alternatives à ces produits, et à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux;
- le renforcement de la coordination multisectorielle et de la collaboration «Une seule santé» aux niveaux mondial, régional et national, en particulier par l'intermédiaire de la plateforme à parties prenantes multiples sur la résistance aux antimicrobiens.

⁶ Cambodge, Éthiopie, Ghana, Indonésie, Kenya, Maroc, Pérou, Sénégal, Soudan, Tadjikistan et Zimbabwe.